

“REDÉCOUVERTE DU PRIVÉ” ET “ÉTAT INTROUVABLE” EN AFRIQUE

PAR

Maximin EMAGNA

Chargé de recherche, Institut International des Sciences Administratives
CURAPP-CNRS

et

Marthe-Joséphine MOUKO-A-BISCENE

Université Catholique de Louvain-la-Neuve (Belgique)

Les notions de “public” et de “privé” se retrouvent en Afrique pré-coloniale. Mais, elles ont un contour particulier et sont reléguées au second plan, puisque ce qui prime dans l’imaginaire, la symbolique et l’organisation sociale, c’est la prégnance de la communauté (intérêt social), et la permanence du sacré (croissance “irrationnelle”, diront certains). Si on parle d’“affaire publique” ou de “chose publique” (*res publica* : chose du peuple), on s’aperçoit bien qu’il existe des choses qui appartiennent à l’ensemble des communautés, et des choses qui restent du domaine du “privé” (familial), etc. Par contre, lorsque le “public” est utilisé en rapport avec l’Etat-nation, ou pour définir et délimiter le domaine public ou la sécurité publique, etc. telles que les circonscrivent le droit et les juristes, alors on peut affirmer que cette conception là est inconnue en Afrique¹ avant l’arrivée du colonisateur.

Durant la période coloniale, tout ce qui est public c’est ce qui est régi par la loi de l’administrateur/administration coloniale : institutions et structures administratives, nouvelles élites locales, formées à “l’école du “blanc” et sachant manier sa langue... Ce qui est public c’est ce qui est “moderne”, “le modèle” exporté, la “Civilisation”. La notion de “Public” s’est étendue à

1. Nous partons de l’hypothèse qu’il n’existe pas d’Etat en Afrique précoloniale. Les exemples ci-dessous, pris la plupart du temps des pays africains au Sud du Sahara, sont cités à titre d’illustration et non pour la généralisation à toute l’Afrique.

tout ce qui a trait à l'autorité publique : de l'administrateur colonial aux élites nationales. Le gouverneur de la Province, Préfet ou sous-préfet, commandant du Cercle, sont appelés, en langue bafia (Sud du Cameroun), "*Ngomono*" (Gouverneur/Commandeur). Même l'agent du fisc, l'agent de police, l'agent de la gendarmerie, le militaire... sont assimilés à des "*Ngomono*". La notion s'est également élargie à certaines autorités traditionnelles qui après leur intégration dans les structures politiques et administratives, ont perdu leur légitimité traditionnelle et sont désormais assimilées aux "*Ngomono*".

Le "public" assimilé à l'État moderne — occidental — est donc, comme le démontre Bertrand Badie, une notion "importée", plaquée. L'une des preuves de ce placage se retrouve, nous le verrons par la suite, dans le rapport foncier et dans la gestion des affaires publiques. Compte tenu du lien mythique, mystique que certains établissent avec la terre, la logique occidentale de propriété privée pose un certain nombre de problèmes. De même, ce qui appartient à l'État (postcolonial), et qui vient pour l'essentiel de l'extérieur, par l'assistance et la coopération techniques, n'appartenant à personne, on peut s'en servir à volonté, surtout dans l'intérêt de son camp/clan (sens propre ou figuré).

L'Afrique indépendante, après l'euphorie des années soixante, tombe dans un unanimité qui sème la confusion entre le "Public" (l'État/Administration) et le "Privé" (intérêts personnels et/ou tribaux) au profit d'un individu et d'une élite (personnalisation du pouvoir/ recours au sacré) : l'État semble à la fois insaisissable, inqualifiable, absent (socialement) et incapable de répondre aux besoins sociaux des populations.

Les années quatre-vingt dix sont marquées par une privatisation à outrance du "Public" (État/Administration publique), une re/découverte du "privé", comme vecteur du développement. Des dérives et des risques se font déjà sentir.

Actuellement, on peut dire qu'il y a en Afrique une "**publicisation**" du privé et une **privatisation** du public. On constate une sorte de *redécouverte* du "*privé*". Cette notion, de prime abord, semble répondre à des aspirations locales des communautés (*volonté de se prendre en charge*, à l'exemple du développement des tontines, de la construction d'établissements scolaires par les populations elles-mêmes et sur fonds privés, etc.) ; résurgences du phénomène identitaire ; revendications du fédéralisme et/ou de la régionalisation.

I - L'“ÉTAT INTROUVABLE” FACE À L'INFORMEL

A) La déliquescence de l'État moderne

De nombreux auteurs parlent de l'introuvabilité de l'État, alors qu'il vaudrait mieux parler de la déconnexion de la société d'avec l'État centralisé et bureaucratisé.

Il serait plus judicieux de parler de déliquescence, de “décomposition”, de “l'échec de l'État comme modèle importé et donc comme produit prétendant à l'universalité”, et aussi à l'omnipotence, à l'omnipotence². Face aux mutations du monde, la plupart des États du monde traversent une crise : l'État est partout remis en question³. Son rôle dans la régulation du changement des sociétés reste cependant prédominant. On préfère “redéfinir” son rôle, ses prétentions, et ses modes d'action face aux nouveaux enjeux et dilemmes qui lui sont posés⁴. Certes, les États n'occupent plus entièrement l'espace territorial national mais ceux qui s'y trouvent ne se sentent pas confortablement installés, ils ont bien le sentiment qu'ils “usurpent” un espace qui ne leur appartient pas, et qu'il faudra de toute façon, soit se battre pour s'y maintenir, soit négocier avec l'autorité étatique/centrale la participation politique de la faction concernée. Si les États deviennent impotents, paralysés (financièrement), cela ne veut pas pour autant dire qu'ils n'existent pas/plus. L'État dont on constate la faillite⁵ en Afrique, est un État prébendier et contrebandier. Le constat de faillite est parfois assimilé à l'absence d'État. Les “reportages” des journalistes et les études de certains “spécialistes” de l'Afrique se multiplient sur ce thème : ces idées sont parfois reprises par certains milieux, aux ambitions néocolonialistes⁶.

2. Cf. Badie (B.) et Birnbaum (P.), “Sociologie de l'État revisitée”, *Revue internationale de science sociale*, n° 140, juin 1994, pp. 198-203, citation, p.194 et s.

3. “L'État en question”, revue *Sciences humaines*, 1992, 50 p.

4. Kliksberg (B.) (dir.), *Redéfinir le nouveau rôle de l'État en vue des changements socio-économiques*, Actes de la IIe Conférence internationale de l'IISA, Toluca, juillet 1993. Bruxelles, IISA, 1994. Voir également le numéro spécial de la *Revue internationale des sciences administratives*, n° 2, juin 1994, publié sous la direction du même auteur et qui porte le même titre que les Actes.

5. On lira pour plus de détails sur la faillite des États contemporains, l'article précité de Badie (B.) et Birnbaum (P.), “Sociologie de l'État revisitée”. On pourra également se référer aux ouvrages suivants : Badie (B.) et Birnbaum (P.), *Sociologie de l'État*, Paris, Pluriel, 1983 ; Badie (B.) et Smouts (M.-C.), *Le retournement du monde*, Paris, FNSP, 1992 ; ou encore, Badie (B.), *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

6. Sur l'Afrique “sans États” ou l'Afrique des “ethnies”, lire : Lugan (B.), *Afrique : de la colonisation philanthropique à la recolonisation humanitaire*, Christian de Bartillat Éditeur, 1995, 390 p., spéc. pp. 145 et s. Du même auteur, *Afrique : bilan de la décolonisation*, Librairie Académique Perrin, 1991, 304 p., voir notamment les pp. 197 et s. ; “A continent's Slow Suicide”, *Reader's Digest*, May 1993 ; Mbonimpa (M.), *Ethnicité et démocratie en Afrique. L'Homme tribal contre l'homme citoyen*, Paris, L'Harmattan, 1994, 128 p. ; “Zaïre, l'État sans l'État”, dans le magazine *Le nouvel Afrique-Asie*, début 1994 ; Kaplan (R.), “The

Les différents auteurs semblent unanimes à reconnaître cependant qu'il y a une société civile de plus en plus dynamique, qui supplée aux défaillances des gouvernants. Peut-on dès lors conclure à une "inexistence de l'État", à son "introuvabilité", lorsqu'on sait que de manière générale, l'État est composé de deux grands types de société : la société politique (gouvernants) et la société civile (gouvernés)⁷ ? La "renaissance" des sociétés civiles africaines s'exprime à travers la liberté qu'elles prennent à l'égard de l'État ; par leur sens de la créativité, teinté d'humour, de dérision, d'indiscipline, elles sont sans doute en train de façonner l'État "moderne" à leur manière, à la mesure de leurs besoins et ambitions, et pour leur dignité⁸. C'est très justement ce que reconnaît Yves Person, lorsqu'il dit "[qu']en période de crise, une société crée des structures étatiques à partir de sa propre culture qui les ignorait jusque là. L'instance politique se trouve ainsi rétablie à sa juste place"⁹. L'"indiscipline" des populations face à l'État peut trouver une explication dans la persistance de la dimension communautaire de la société, et la non prise en compte de cette dimension par l'État moderne¹⁰.

B) Le "Mhoiceulisme" ou la folie du pouvoir absolu

Le véritable problème de l'État et de l'administration modernes en Afrique, c'est bien le fait qu'il n'est pas un "produit social"¹¹. Sa logique, sa nature, sa finalité, son organisation et sa dynamique sociales sont étrangères à la société. Déconnecté du système social, l'État reste une "greffe" difficile à intégrer. La disjonction se fait sentir dans la gestion des affaires publiques. L'État censé être au service des populations¹², est son premier "bourreau", les "fonctionnaires-bourreaucrates", pour reprendre l'expression de Raphaël

(suite note 6) Coming Anarchy", *Atlantic Monthly*, February 1994 ; Ricardo (A.), "Zaire, l'État n'existe plus", *Le nouvel Afrique-Asie*, n° 70-71, juillet-août 1995, p. 15 ; Vumbi-Loko (M.), journaliste libre : "Zaire, difficile processus de démocratisation", *Développement et Coopération (D + C)*, (Allemagne), n° 4/95, pp. 4-5.

7. Barrère (A.), *L'enjeu des changements : exigences actuelles d'une éthique économique et sociale*, Toulouse, Ed. Erès, 1991, 321 p. Lire les pp. 310-313 : "Les deux sens de l'État".

8. Monga (C.), *Anthropologie de la colère. Société civile et démocratie en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1994.

9. Person (Y.), "État et Nation en Afrique noire", dans Mudimbé (dir.), *La dépendance de l'Afrique et les moyens d'y remédier (Africa's dependence and the remedies)*, Actes du Congrès international des études africaines de Kinshasa, Paris, ACCT/Berger-Levrault, 1980, pp. 56-71 (citation p. 57).

10. Clastres (P.), *La société contre l'État*, Paris, Ed. de Minuit, 1974.

11 - Sur les développements de l'administration comme "produit social", lire Chevallier (J.), *Science administrative*, Paris, PUF, 1987, pp. 79 et s.

12 - Comme note justement Raphaël Draï, les caractères "anonymes, autoritaires, répressifs et régressifs" de la fonction publique, doivent être remplacés par des interventions recentrées sur l'homme ; car, poursuit-il, "le système [devrait fonctionner] par l'homme et peut-être pour l'homme dans la mesure où le fonctionnement renvoie à la fonction, la fonction au besoin et le besoin à l'homme" (Mikel Dufrenne) : "Science administrative et relations humaines", *Bulletin de l'IAP*, n° 36, octobre-décembre 1975, pp. 7-38.

Draï¹³, ont développé la logique du “*mhoi-ceulisme*” (moi seul : personnalisation, nombrilisme du pouvoir), décrit par l'écrivain ivoirien, Bernard B. Dadié dans sa pièce *Mhoi-Ceul*¹⁴.

Comme nous l'avons déjà affirmé dans une étude antérieure, les valeurs africaines ne sont pas toujours contraires aux valeurs de l'État moderne¹⁵. Par exemple, le service public peut être entendu comme service à la communauté. Or, ce n'est pas le point de vue de Mhoi-Ceul qui conçoit le service public comme une faveur, une grâce qu'il accorde à ses “sujets”. Le “*mhoi-Ceulisme*” conduit à se croire au-dessus de tout, des lois, comme des hommes : “...*les textes? C'est nous qui les interprétons, nous qui les appliquons. Nous sommes les maîtres des textes*” (p. 22) ; “...*Croire encore au pouvoir des textes. Hum ! Mais ouvrez donc les yeux bon sang ! Le pouvoir, c'est nous, les textes, c'est nous !...*” (p. 25) ; “*Qui a établi la règle ? Est-ce Dieu ? Est-ce un homme ? Pas de règle pour moi...*” (p. 37). L'impunité individuelle et la récompense des “*fautifs*” favorisent une ambiance et des relations malsaines entre les individus et la société, puis entre les citoyens/administrés et les fonctionnaires, puis entre fonctionnaires et agents publics : chacun se met à se débrouiller à son niveau. Il est vrai que le pouvoir de Mhoi-Ceul s'appuie souvent sur de supposés protecteurs, que l'on appelle au Cameroun “parapluie et godasse”, des amis “haut-placés” sur lesquels on peut compter en tout temps : “... *Il faut savoir les [amis] choisir. Je fais partie de plusieurs associations dans lesquelles les relations sont prises en considération ...*”, “*Ma position commande des amitiés de très haute classe. Je ne saurais me rabaisser à fréquenter de vulgaires employés, le vulgus pecum...*” (p. 39). Le travail en équipe n'est pas privilégié. Est compétent, celui qui sait “*tordre l'échine jusqu'à la déformation de la colonne vertébrale*”¹⁶, faire les courbettes. La compétence n'est pas la chose la plus recherchée, on recherche surtout allégeance et alliance clientéliste.

Chacun suivant l'exemple du chef, très vite, l'irresponsabilité se généralise et la mauvaise gestion s'érige en loi et en système. On découvre subitement que “*l'informel*” (l'imprévu, les relations personnelles, le “*privé*”) prend le pas sur le *formel* (le prévu l'officiel, les relations impersonnelles, le “*public*”).

13. Draï (R.), in : CURAPP, *Psychologie et science administrative*, Paris, PUF, 1988.

14. Dadié (B.-B.), *Mhoi-Ceul*, Théâtre (comédie en cinq tableaux). Paris, Présence africaine, 1979, 101 p.

15. Emagna (M.), “Corruption et bonne moralité en Afrique”, in : CURAPP, *Les Bonnes Mœurs*, Paris, PUF, 1994, pp. 379 et ss.

16. Remarque faite à propos de l'incompétence dans la fonction publique marocaine par M. Ali Sedjari lors du colloque organisé à Rabat (Maroc) par l'IISA, l'IIAP de Paris et l'ENA de Rabat, les 1er et 2 juin 1995 sur *Le bilan des réformes administratives en Afrique*.

C) De "l'informel" comme preuve de l'ajustement des sociétés africaines à leur contexte socioculturel

Pour expliciter notre point de vue, il semble important de rappeler rapidement les permanences et les ruptures intervenues dans la trajectoire économique, politique et culturelle des différentes sociétés africaines. Ce rappel ne saurait faire l'économie de l'introduction et du développement de la logique capitaliste dans les sociétés africaines. En effet, même l'histoire européenne du XVIII^e siècle l'illustre bien, l'avènement de "l'Etat-Nation-Marché"¹⁷ s'est réalisé grâce au triomphe de la "thanatocratie" (triangle industrie-science-armée) : cette "logique de mort", dont parle le philosophe français Michel Serres, a permis à la bourgeoisie de mettre fin au jeu dialectique des trois instances, et de soumettre le politique et le culturel à l'économie. Yves Person constate que "les structures collectives qui supposent les relations humaines paraissent désormais intolérables, au nom de l'efficacité. Il faut les briser pour mettre les individus en compétition, c'est-à-dire passer de l'organique à l'abstrait. Les cultures liées à ces structures sont alors condamnées... Les relations marchandes tendent dès lors à se substituer à toutes les autres relations humaines... l'individualisme s'impose, avec la notion d' « homo oeconomicus », de sorte que des citoyens abstraits concluent un contrat social fondant la Nation, donc, l'État moderne..."¹⁸

Cette logique de rupture sera appliquée à l'Afrique. Mais les structures sociales et les mentalités de l'Afrique ancienne demeurent une réalité psychologiquement permanente. La première rupture vient du système capitaliste (logique du "privé") introduit dans les pays africains par le colonisateur et favorisé par les religions, notamment chrétiennes. Ce système développe une *conception individualiste* de la société, et une autre forme de *salut pour l'individu* : son salut est maintenant déterminé par un autre Dieu. La seconde rupture vient de l'introduction de nouvelles formes d'inégalité, de domination et d'organisation sociale imposées par le colonisateur, et qui fait éclater les hiérarchies traditionnelles fondées jadis sur une logique et une organisation communautaire. Le troisième élément de rupture repose, selon nous, sur le fait que la désignation du chef traditionnel qui se faisait par la communauté est désormais doublée et même imposée par le pouvoir colonial : on assiste donc à une transformation de l'investiture des chefs qui deviennent des rouages de l'administration moderne. Une autre rupture naît de la nouvelle logique d'appropriation sociale de la terre. La terre autrefois, espace infini, est aujourd'hui un bien de plus en plus rare, du fait d'une part de la délimitation du domaine public (étatique), mais également du fait de l'urbanisation croissante ; elle est devenue un objet de marchandage entre les chefs, les "nouveaux propriétaires terriens" et les populations autochtones les plus riches, composées essentiellement des élites urbaines, au détriment des populations rurales : désormais, c'est l'aspect monétaire qui prime, et, celui qui a le plus lourd porte-monnaie, a la concession de terre la plus vaste.

17. Person (Y.), "État et Nation en Afrique", dans Mudimbé (dir.), *op. cit.*, pp. 56-71.

18. *Idem.*

Néanmoins, il y a continuité, dans la mesure où la logique communautaire — fondement de base de la plupart des communautés africaines, bien que doublée par la logique capitaliste — demeure présente de manière consciente ou inconsciente et se manifeste par des révoltes ou diverses formes de résistance des acteurs de la société. Nous dirions, avec Georges Balandier, que “*les systèmes d'inégalité et de domination qui prévalaient avant la colonisation n'ont pas été gommés par celle-ci. Aujourd'hui encore, ils poursuivent leur devenir historique sous le couvert des institutions “modernes” : les rapports ancestraux entre aînés et cadets sociaux, les relations inégales entre groupes ethniques, enrichies d'une dimension inédite et d'un nouveau contenu, se retrouvent transposés au sein des appareils politiques et économiques de l'état et médiatisés par ceux-ci d'une façon spécifique*”¹⁹. Aujourd'hui encore, on assiste à des recompositions des groupes sociaux adoptant des stratégies de survie aux problèmes qui leur sont propres. La base de ces stratégies de groupe repose toujours sur l'ethos culturel qui les caractérise. Le travail y est donc organisé selon des normes qui leur sont propres : le pouvoir, l'exploitation (des cadets et des femmes), l'entraide et le partage. Ces ensembles évoluent dans une large mesure à l'écart des autres normes (l'appareil étatique, ses instruments et ses lois).

D) Le retour/recours à l'informel

Quels que soient le rythme et le degré de la diffusion des valeurs occidentales dans les différents pays africains, un fait est indéniable, c'est que, de nos jours, “*les sociétés africaines participent d'une manière active à la dynamique du système capitaliste mondial*”²⁰, même s'il s'agit de voies “*insolites*”, comme le démontre J.-F. Bayart²¹.

Il serait néanmoins insuffisant de s'arrêter à ce constat : il est important de préciser que cette *superposition d'un modèle nouveau* — système capitaliste sur d'autres modes de production et d'organisation sociale traditionnelle — mal assimilé et véhiculé par l'État moderne et les institutions internationales, *crée un dysfonctionnement* qui interpelle à l'heure actuelle la conscience collective de cette société. Il se crée alors :

- d'autres rapports de force entre l'État actuellement “dépasse”, et les autres acteurs qui composent la société ;

- d'autres formes de réactions soutenues par l'émergence d'acteurs jadis marginalisés et dépossédés de leur capacité d'initiative et de participation au processus de leur propre développement. Ces acteurs cherchent à reconquérir

19. Balandier (G.), *Antropo-logiques*, Paris, PUF, 1974.

20. Berman (B.-J.) et Leys (C.), *African Capitalists in African Development*, Boulder and London : Lynne Rienner Publishers, 1994, 275 p. ; Himbara (D.), *Kenyan Capitalists, the State and Development*, Boulder and London : Lynne Rienner Publishers, 1994, 192 p.

21. Bayart (J.-F.) (dir.), *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 1994, 256 p.

un statut actif à travers des activités d'auto-organisation très souvent qualifiées d'*informelles*. Ce secteur dit *informel* se pose donc comme une des formes de recomposition du tissu populaire pour pallier les maux contemporains²² et reconstruire une forme d'activité de groupe qui existe depuis la période pré-coloniale. Nous sommes ainsi d'accord avec J. Charmes²³, pour qui "*l'emploi informel, c'est-à-dire, ces formes d'emploi non reconnues ou non identifiées à partir des concepts classiques de la population active, et des méthodes classiques de l'enregistrement statistique ou administratif, [constitue(ra)] précisément la solution qui s'est naturellement, spontanément et logiquement mise en place afin de parvenir à un équilibre du marché du travail doublement perturbé par une croissance démographique rapide et des politiques d'ajustement restrictives ? Solution inespérée, à tel point que l'on cherche aujourd'hui à mettre en place les conditions qui favorisent le développement de l'emploi informel*". La même analyse se retrouve chez J. Ki-Zerbo, pour qui "*l'Afrique n'est pas «en panne»²⁴, parce que face à la crise actuelle qui accable et paralyse le secteur «moderne», c'est le secteur populaire, «non-structuré», bref, le plus endogène, qui manifeste un dynamisme remarquable ; non seulement pour survivre, mais pour s'auto-structurer et contribuer aux options alternatives pour l'Afrique*". En effet, poursuit-il, "*l'autre secteur est-il vraiment si structuré ? lui qui a besoin de tant «d'ajustements structurels»*. En réalité, pour être qualifié de structuré aujourd'hui, il faut et il suffit d'être une reproduction identifiable du modèle extérieur. Le vrai secteur structuré, parce qu'ajusté aux structures de la société civile, n'est-il pas «le secteur informel» ?"²⁵

- d'autres équilibres naissent entre la sphère culturelle et la sphère d'accumulation : on assiste d'emblée à une sorte de rapport de force entre les éléments conditionnants (tels que les acquis culturels) et les éléments nouveaux (économie de marché).

Cette rencontre entre des systèmes économiques et sociaux différents pose des problèmes qui agissent tant sur la population (variable économique et acteurs), l'environnement (milieu biologique et physique) que sur la dynamique de développement de cette population (réponse appropriée aux besoins réels de la population et amélioration de leur genre de vie).

22. Van Dijk Meine (P.), "Le secteur informel dans les villes et sa contribution positive à leur développement", dans *Le Courrier CEE-ACP*, n° 149, janvier-février 1995, pp. 73-76.

23. Charmes (J.), "Vers un nouveau concept de population active : l'emploi informel", dans Gérard (H.) (dir.), *Intégrer population et environnement* (Chaire Quetelet 1990), Louvain-La-Neuve/Paris, Académia/L'Harmattan, pp.497-498.

24. Contrairement à ce que pensent des auteurs "afro-pessimistes" comme Giri (J.), *L'Afrique en panne*, Paris, Karthala, 1984.

25. Ki-Zerbo (J.), "Le développement clé en tête", dans Ki-Zerbo (J.) (dir.), *La natte des autres : pour un développement endogène en Afrique*, Dakar/Paris, Cosderia/Karthala, 1992, pp. 2 et 68.

Des voies sont susceptibles de permettre une réhabilitation de l'État, et le rendre plus crédible aux yeux des populations.

II - DES EFFETS PERVERS DE LA (RE)DÉCOUVERTE DE L'INITIATIVE PRIVÉE

A) L'absence d'esprit d'entreprise

Mongo Beti, retraçant l'histoire économique et sociale du Cameroun révèle que "... la colonisation a dû plus d'une fois mobiliser l'arsenal de ses artifices pour maintenir l'inaccessibilité de la grande entreprise aux autochtones". L'auteur note par la suite qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, "une manifestation du colonialisme a consisté à écarter les autochtones des activités économiques lucratives par une concurrence d'un nouveau genre faite de brimades administratives et d'intimidation politique. [...] Fin des années quarante et début des années cinquante, la colonisation, imitant l'apartheid, avait commencé d'institutionnaliser une répartition des tâches, à laquelle elle prétendait donner comme fondement scientifique la préférence témoignée en effet par les petits diplômés camerounais pour les besognes de bureau, mais qui déjà plaçait la société camerounaise sous le signe de la discrimination raciale. Bien que quelques camerounais, très rares certes, qui en avaient les moyens, ambitionnassent de tenter leur chance dans le gros commerce et même dans l'import-export, l'administration les en tenait éloignés, arguant que les Noirs qui formulaient de telles prétentions étaient des gens peu sympathiques, tourmentés par la folie d'égaliser les Blancs"²⁶. Contre toute attente, l'État post colonial ne s'écartera pas de cette voie.

Le développement de "l'économie administrée" donne à l'État post colonial un rôle de premier plan. Ce dernier participe au capital de plusieurs sociétés étrangères par l'intermédiaire de la Société nationale d'investissement (SNI). Devenant en même temps juge et partie, et détenant des revenus et ressources supplémentaires par ce pouvoir économique, l'administration et l'État apparaissent comme une classe qui ne saurait admettre le développement d'une autre classe, et notamment, celle des entrepreneurs privés locaux. Si bien que les entrepreneurs privés camerounais ont du mal à déployer des activités importantes, surtout dans le domaine international. Ils se cantonnent dans certains secteurs d'activité comme l'hôtellerie, l'immobilier, les brasseries. Quelques rares entrepreneurs²⁷ réussissent à obtenir des licences pour l'import-export. Mais ces licences ne leur permettent que de se transformer en simple "courtiers" pour des entreprises étrangères ; ils ne parviennent pas à déployer une dynamique propre. Sans oublier que certaines entreprises (fran-

26. Mongo Beti, *Main basse sur le Cameroun. Autopsie d'une décolonisation*, Paris, Maspéro, 1977, pp. 75 et s.

27. La vie de l'homme d'affaire Fotso Victor est assez édifiante en ce sens. Lire son autobiographie, *Tout pour la gloire de mon pays*, Yaoundé, C.E.P.E.R., 1981.

çaises, en l'occurrence) bénéficient de fonds de garantie qui couvrent les risques de leur investissement. Une sorte de concurrence déloyale vis-à-vis du secteur privé national, qui reste privé de soutien public. Une enquête réalisée par le magazine *Jeune Afrique Économie* en 1989 révélait d'ailleurs que l'administration était le premier obstacle au développement de la créativité et de l'esprit d'entreprise au Cameroun²⁸.

On peut donc suspecter le ralliement des autorités camerounaises et africaines aux "impératifs" du développement du secteur privé en Afrique²⁹, comme condition de sortie de la crise actuelle. À la lumière de l'expérience des privatisations et du développement des autres ingrédients du "marché", une question vient à l'esprit : le développement du secteur privé, mais au profit de quel développement et du développement de qui ?

B) Le secteur privé au service du développement des multinationales ?

Les entrepreneurs africains, bien qu'intégrés au capitalisme mondial, peuvent contribuer au développement de l'Afrique, à condition qu'ils aient conscience de leurs responsabilités et que l'État joue pleinement un rôle de "catalyseur". Or, ces États africains sont aujourd'hui affaiblis, désorientés, désargentés. Quel est leur pouvoir aujourd'hui face aux "mastodontes" économiques que représentent Unilever, Mac Donald, Elf, Nestlé, etc., qui, il faut le rappeler, disposent chacun d'un "drapeau" (logo et symbole), d'une devise ou d'un maître-mot, de réseaux d'influence (lobbying) et de stratégies³⁰ ? De quel pouvoir et capacité de négociation disposent ces États pour tirer profit des affaires que mènent ces compagnies dans leur pays ? Indubitablement, la désorganisation et la faiblesse des États africains permettent le déploiement facile des multinationales, qui tirent ainsi le maximum de profits, sans pour autant rencontrer de véritables oppositions, syndicales par exemple. Les risques de destruction de la société par ce marché "sauvage" deviennent de plus en plus pesants et pressants³¹. Le phénomène de "délocalisation" des entreprises occidentales³² ou la décentralisation des activités des réseaux financiers vers des pays "poreux", comme les États africains, en sont la preuve.

28. "Cameroun : le bon sens face à la crise", propos recueillis par Célestin Monga, dans *Jeune Afrique Économie*, n° 126, décembre 1989.

29. Parmi les nombreuses publications qui scandent cet "impératif", un impératif de plus !

30. Seroussi (R.), *La faim des multinationales*, Paris, Presses du Management, 1995. 160 p. ; Chossudovsky (M.), "Faillites du système libéral : sous la coupe de la dette", *Le Monde diplomatique*, juillet 1995, p. 24.

31. On relira Polanyi (K.), *La grande transformation*, Paris, 1944.

32. "Faillites du système libéral", *Le Monde diplomatique*, juillet 1995, pp. 22-24.

C) Les réseaux de la coopération

L'amplification des discours sur le développement de l'initiative privée et sur la poursuite des privatisations, trouve un écho auprès des populations, à travers des formules comme "les affaires sont les affaires" ou "tous les moyens sont bons". Mais dans un contexte de rareté de ressources financières, la vitesse avec laquelle s'accumulent actuellement les richesses en Afrique — et particulièrement autour des dignitaires du pays —, ne peut s'expliquer à notre avis que par des entreprises "suspectes", soit de gestion occulte des ressources naturelles nationales (pétrole, diamant, bauxite, or, uranium), soit de blanchiment d'argent "sale", soit de trafic de cocaïne et autres drogues, exploitation "abusive" et illégale du bois³³, etc. Il n'y a qu'à constater l'émergence d'un nouveau phénomène comme l'ouverture des casinos et le développement des salles de jeu, etc. Certains observateurs parlent de "*l'expansion du réseau corse (composé de corses), affilié à la mafia sicilienne en repli stratégique au Cameroun*"³⁴.

S'agissant du pétrole, dont les recettes n'ont jamais été budgétisées depuis l'indépendance en 1960, la compagnie pétrolière française Elf détient un quasi-monopole, comme au Congo et au Gabon. Pour exploiter au maximum le pétrole du pays, Elf opte pour la stabilité politique du pays. On comprend donc aisément l'ingérence d'une entreprise comme Elf dans les affaires politiques et le jeu politique africain. Le choix des dirigeants politiques et des intermédiaires locaux ou français ("les parrains" du réseau), s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise française, qui n'hésite pas à recourir aux services de renseignement (DGSE, en l'occurrence, pour la France). Malheur à qui s'aventure dans les "eaux troubles" du pétrole³⁵ ou qui met son nez dans les affaires "douteuses" ! Le recours/soutien des gouvernements français aux dictatures/"démocratues" civiles ou militaires et les idéologies tribalistes que l'on utilise et amplifie ici ou là, ne sont à notre avis que des moyens stratégiques des différents réseaux pour déstabiliser, affaiblir, décourager et même éliminer les "démocrates", et ainsi faire régner "la loi des réseaux". Car, l'argent du pétrole, pour ne citer que ce cas, alimente les comptes bancaires "*des réseaux maffieux de distribution des prébendes africaines, des politiciens locaux et des hommes de l'ombre qui tirent les ficelles en métropole*"³⁶.

33. "Exploitation forestière : à qui profite le bois ? qui coupe le bois ? où va le bois ? S.O.S. environnement", enquête réalisée par l'ONG camerounaise SAIDL publiée dans *La voix du paysan*, n° 33, octobre 1994, pp. 9 et 14. ; lire aussi : "La forêt camerounaise sous haute convoitise", *Afrique-Agriculture*, n° 175, août-septembre 1990, ou encore, "Projet de Loi portant régime des forêts : pour 6 milliards de francs, notre forêt bradée à la France", *Le Messenger*, n° 339, 20 décembre 1993, p. 1 et 12.

34. Point de vue d'un observateur camerounais, Paris, juillet 1995.

35. Les camerounais se souviennent encore de l'assassinat de toute la famille Mpondo à Douala. La concurrence entre l'entreprise pétrolière américaine OXY au Congo et les difficultés rencontrées par le nouveau Président démocratiquement élu, Pascal Lissouba, éclairent également ce point.

36. "Pétrole camerounais : 115 milliards évaporés en 5 ans", *Le Messenger*, n° 327, 4 octobre 1993, pp. 1 et 7.

C'est le lieu de parler des réseaux (au pluriel), et non du réseau. Même en la matière, les pays africains sont le terrain des rivalités franco-françaises droite-gauche, secteur public (réseau des ministères et services publics français) /secteur privé (réseau des entreprises privées françaises). La cellule de l'Élysée, dirigée jusqu'à récemment par Jean-Christophe Mitterrand, fils du Président Mitterrand, Charles Pasqua, ancien ministre de l'intérieur, Michel Roussin, ministre de la coopération, et l'incontournable Jacques Foccard, président de l'association des entrepreneurs français sont les "parrains" des réseaux. Chaque réseau a ses "antennes", ses "câbles", son "quartier/secteur" (champ et domaine d'intervention), ses techniques d'influence (lobbying). Côté africain, on joue parfois sur les deux tableaux, surtout avec les alternances politiques françaises.

Nous avons déjà soutenu à la suite de nombreux auteurs, que la coopération, dans sa forme actuelle, est génératrice de corruption³⁷. Des activités de type "privé" sont menées sous son couvert. L'ampleur du phénomène aujourd'hui est intimement liée au phénomène de globalisation des économies et au développement du libéralisme sauvage après la chute du mur de Berlin au début des années quatre-vingt dix. Les responsables politiques africains — membres des réseaux, dont ils bénéficient des privilèges et soutiens —, qui ont déjà du mal à payer leurs fonctionnaires, sont ainsi peu regardants sur les activités de ces multiples "réseaux", dont on nous dit "*qu'ils pillent l'Afrique*"³⁸. Il faut reconnaître que ce que l'on découvre et dénonce aujourd'hui est un aspect des pratiques de la coopération depuis les indépendances.

D) Profusion et influence "occulte" des réseaux bureaucratiques, ethniques, mystiques et religieux

Les dirigeants africains ont souvent entretenu un esprit de classe, tant et si bien que certains observateurs ont pu à juste titre parler de bourgeoisie d'État³⁹. Cette bourgeoisie d'État consciente d'elle-même se replie sur elle-même. Elle se retranche, comme à l'époque coloniale⁴⁰, dans des quartiers résidentiels pour mener une vie bourgeoise, dans des villas cossues, des voi-

37. Emagna (M.), "Bonne moralité et corruption en Afrique", *op. cit.*, pp. 402 et s.

38. Voir Fotorino (E.), *Le Monde* 4 et 5 février 1995 ; et surtout les trois numéros du magazine *Le nouvel Afrique-Asie*, précité. Lire également Péan (P.), *L'homme de l'ombre : éléments d'enquête autour de Jacques Foccard*, Paris, Fayard, 1990 ; Smith (S.), Glaser (A.), *Ces Monsieur Afrique : le Paris-Village du continent noir*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, ou encore Mongo Beti, *La France contre l'Afrique : retour au Cameroun*, Paris, La découverte, 1993.

39. Kwamé Nkrumah, *La lutte des classes en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1972, 111 p.

40. Lire ou relire le superbe roman de Eza Boto (Mongo Beti), *Ville cruelle*, Paris, Présence africaine, 1971 (2e édition), 224 p. L'auteur distingue deux Tanga, le Tanga Sud, celui des blancs, "*aux bâtiments administratifs trop blancs*", avec son "centre commercial" et son "centre administratif", et qui tournait — par erreur d'appréciation probablement — le dos au Tanga Nord, celui des indigènes, celui des cases (p. 20).

tures luxueuses, et se livre à des dépenses ostentatoires. Ces réseaux renforcent leurs relations (de coopération) avec le développement des cercles privés tels que le Rotary Club, le Lion's Club, qui ici, constituent beaucoup plus des *groupements d'intérêts* que des associations de bienfaisance. À côté de ces réseaux que nous qualifions de "bureaucratiques", se développent également des réseaux parallèles et concurrents⁴¹ tels que les réseaux dits "confessionnels" (Islam, églises catholiques, églises et sectes protestantes, Rose-croix, Franc-maçonnerie, mouvements synchrétiques) ; les cadres originaires d'une localité donnée et qui se regroupent en "associations de ressortissants de..." pour le développement de leur localité, les clubs et mouvements culturels ou ethniques pour la défense de telle ou telle identité culturelle, les "leaders paysans" que l'on retrouve dans les structures dites "collectives" (coopératives, groupements paysans, associations villageoises de développement). Il est clair qu'à travers ces différents réseaux se développent d'autres voies de clientélisme, qui accentuent fortement la corruption du système et fragilise encore davantage l'État.

On relèvera à titre d'exemple, les difficultés de coordination et d'évaluation de la coopération au développement. Si nous prenons même les pays développés comme la France, la coopération reste un domaine épars, diffus, confus et incontrôlable, où certains corps disposent de "chasses-gardées". Le flou entretenu sur le budget de cette coopération en est une illustration. La coordination est interprétée comme une volonté de contrôle, et toutes les occasions sont prenables pour supprimer de telles initiatives. C'est dans cette logique qu'il faut comprendre par exemple, la suppression en France, par le gouvernement Chirac, en 1987, du "Comité interministériel de coordination de la coopération administrative", qui avait été créé par les socialistes⁴². De même, l'importance et le rôle des groupes de pression incontrôlés et incontrôlables ne sont pas à négliger. Le "lobbying"⁴³, en favorisant les relations informelles et occultes, perturbe le fondement des démocraties modernes (surtout celles les plus fragiles), puisqu'il permet/tolère des excès et des abus incompatibles avec la gestion démocratique d'un pays ou la gestion des affaires publiques. Enfin, des réseaux criminels locaux (gangs de jeunes désœuvrés, de "compressés" ou "conjoncturés" (licenciés abusivement dans les entreprises ou les services publics), clans de policiers et/ou de militaires (parfois encore en activité), "coupeurs de route", etc...), se déploient dans les quartiers, les villes, les campagnes et sur les routes. Ils agressent, rançonnent, tuent parfois, et tentent par leurs activités, de disputer et de "partager" le territoire avec ceux qui

41. Olivier de Sardan (J.-P.) et Bierschenk (Th.), "Les courtiers locaux du développement", *Revue Associations Transnationales* (Union des associations internationales), 4/94, pp. 232-236.

42. Cf. nos travaux sur la coopération administrative.

43. Pedler (R.-H.) et Van Schendelen (M.P.C.M.) (Eds.), *Lobbying the European Union : Companies, Trade Associations and Issues Groups*, Dartmouth Publisher, 1994 ; Smith (M.-J.), *Pressure Power and Policy : State Autonomy and Policy Network in Britain and the United States*, London, Harvester Wheatsheaf, 1993, 626 p. ; Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 194, 262 p. On observe que lorsque l'État entretient des relations étroites avec les groupes de pression, il est très vite "capturé" par ces derniers.

dirigent et pillent les pays africains. Tout ceci contribue à accroître considérablement la confusion entre le “public” et le “privé” dans l’imaginaire et l’imagerie des africains, puis à affaiblir davantage les États et à compliquer leur gouvernabilité.

Conclusion

De ce qui précède, il y a lieu de reconnaître que la dichotomie et la complémentarité public/privé ne sont pas étrangères aux sociétés africaines. Que les sociétés et cultures africaines peuvent bien s’accommoder de la logique de l’État occidental, sur certains points. Que si l’État est avant tout *une culture et une idéologie*⁴⁴, il a émergé en Afrique dans un contexte particulier, sur des rationalités et valeurs culturelles différentes.

La différenciation, certes embryonnaire du public et du privé en Afrique pré-coloniale ne peut être abordée utilement qu’à partir d’une parfaite analyse de la place du sacré dans le contexte négro-africain de l’époque. Il y a lieu de relever que dans le cadre de l’Afrique pré-coloniale, le sacré remplit deux fonctions majeures : d’une part, circonscrire l’espace politique, d’autre part, maximiser le bien-être de la communauté formée à la fois des vivants et des morts (les ancêtres).

En clair, le public dans la société négro-africaine pré-coloniale a surtout un rôle instrumental : la protection du privé que circonscrit le clan — siège sacralisé de la vie de l’individu —, lui-même dépositaire de la mémoire des anciens. Cependant, l’affirmation d’une telle approche originale “public-privé” est contrariée par *l’irruption coloniale*. L’Occident par son messianisme civilisateur, s’est proposé de refaire (défaire) l’Africain/Noir — ceci est également vrai pour la plupart des sociétés extra-occidentales — à l’image de l’homme “blanc” (occidental). L’opération “chirurgicale” est, sinon ardue, du moins violente. Elle a pris la forme d’un “transfert” du modèle public-privé répondant aux normes occidentales sous-tendues par le concept d’*Etat-Nation* (ordre...). La mise en œuvre du modèle en Afrique implique un certain abandon des valeurs endogènes/indigènes qualifiées de “traditionnelles”. La modernité imposée par la puissance coloniale engendre dès lors une répression du privé, où se cache la tradition, à la faveur d’une promotion ostentatoire du public. Des effets pervers se font sentir : le fait remarquable est que les africains ont tourné cet ordre colonial en *dérision* par la production/pratique de divers syncrétismes dont l’objet est *la contestation du public colonial artificiel*, qui a gravement perturbé l’inconscient collectif des communautés⁴⁵.

44. École française de Rome et CNRS, *Culture et idéologie dans la genèse de l’État moderne*, Actes de la table ronde organisée par le Centre national de la Recherche scientifique et l’École française de Rome (Rome, 15-17 octobre 1984). Rome, 1985, 528 pp. (Collection de l’École française de Rome).

45. Cf. les travaux de Comi Toulabor sur le Togo : lire sa contribution dans *La politique par la bas en Afrique Noire* (dir. J.-F. Bayart), Ed. Karthala, 1992, pp. 109-145.

Paradoxalement, l'État post colonial africain a plutôt favorisé *l'hypertrophie de la sphère publique* (importance de la sphère politique et développement des entreprises publiques), alors que la sphère privée s'atrophie et, surtout se retrouve dans une *insécurité croissante*. L'État post colonial devient un espace théâtral où l'on joue à la *privatisation du pôle public*, où les principaux acteurs exhibent la réussite : le privé/individuel est, dans ce cas, le lieu de l'escapade, l'antichambre où chacun prépare son décollage vers *"l'astre public"*.

La fin de la guerre froide, la crise économique persistante en Europe, les revendications sociales au Nord, comme au Sud pour une plus grande liberté, mettent un terme aux bases de l'autoritarisme et à la logique du "tout public", "tout État". Du coup, on *re/découvre les vertus du "privé"*, vertus qui sont de plus en plus amplifiées par les politiques des organisations financières internationales, que sont la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, les nouveaux tuteurs des pays africains.

Au total, le "public" et le "privé" ne sont pas antinomiques : tout est une question d'équilibre et de priorités. L'État, parce qu'il est supposé canaliser les aspirations des populations et des communautés, doit, pour l'essentiel, y contribuer, en toute impartialité et neutralité. Il y a sans doute lieu d'intégrer les logiques privées dans la gestion des services publics. Mais, peut-on tout "privatiser", dans des pays où le domaine social a été si longtemps négligé ? Peut-on privatiser la santé publique dans des pays où les revenus des ménages s'amoindrissent régulièrement, où le nombre des chômeurs ne cesse de croître, et où *l'irruption des pauvres*⁴⁶ devient de plus en plus préoccupante ? Peut-on tout privatiser dans des sociétés où l'intérêt social — fondement culturel de base — a longtemps primé sur l'économique et la rentabilité comptable et financière ? La gestion des affaires publiques et le respect de la chose publique, sont-ce des questions de codes et/ou d'éducation/civisme ? Peut-on forger un "esprit public" et comment développer l'initiative privée dans un contexte où le clivage public-privé est brouillé ? Question cruciale que nous empruntons à Jean-Marc Ela⁴⁷ : *"comment concilier le mouvement social en faveur de la démocratisation avec le processus de recolonisation dans les zones d'influence et d'intérêt où, en dépit des discours trompeurs, les anciens maîtres sont de retour et s'installent aux différents postes de commande"*⁴⁸.

46. Ela (J.-M), *Afrique, l'irruption des pauvres. Société contre ingérence, pouvoir et argent*, Paris, L'Harmattan, 1995, 266 p.

47. *Ibid.*, p. 158.

48. Comme à la Banque internationale pour le commerce et l'industrie au Cameroun (BICIC), contrôlée actuellement par la Banque Nationale de Paris, où *"204 camerounais [ont été] virés à la place de 15 expatriés"*, lire *Le Messenger*, n° 221, 27 mars 1991, p. 8, 9 et 10 : *"BICIC, les "compressés" dénoncent : "204 camerounais virés à la place de 15 expatriés"*. *"Etienne Ntsama [ancien ministre des finances et alors directeur de la Banque] et la BNP au banc des accusés"*.

L'aspiration à la démocratie réfléchie et vécue peut permettre de restaurer des "équilibres" autrefois détruits par le colonisateur et ses "tentacules" post coloniales ; en *célébrant l'individu/le privé*, la démocratie peut, en intégrant les "gisements de productivité" au processus de développement humain, réparer les abus du "public" (pouvoir exorbitant de l'administration ; abus de pouvoir des dirigeants...). Mais l'enjeu est de pouvoir *délimiter/séparer les domaines public et privé, dans un contexte où les relations personnelles/com-munautaires semblent primordiales. C'est l'un des enjeux de la modernité africaine.*